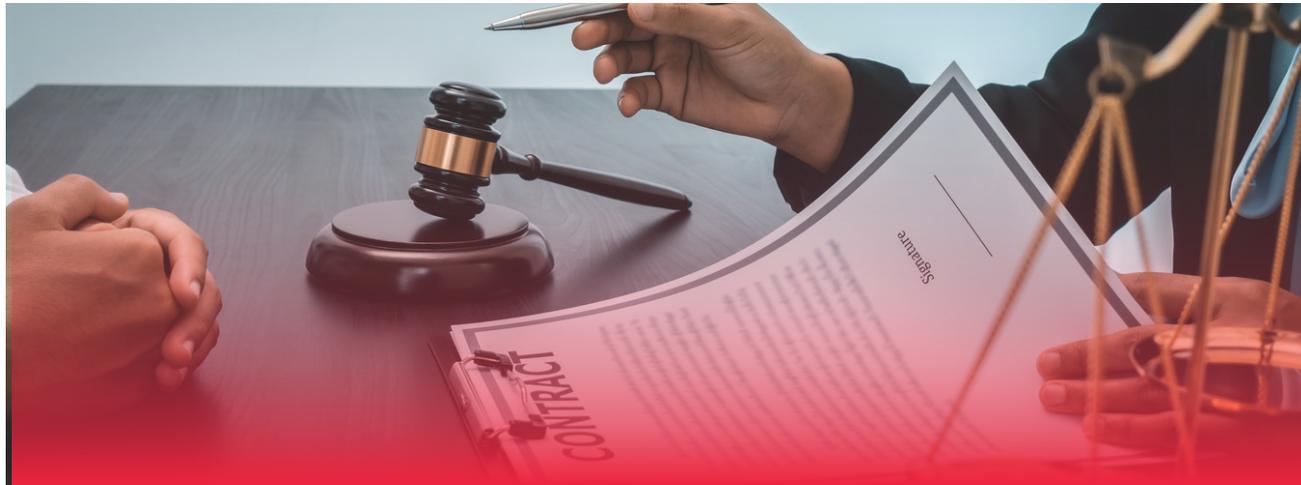




DECRET BACS

ACTIVE ENERGIE

Cabinet de conseil en stratégie énergétique, nous vous apportons notre expertise et nous vous assurons d'être en conformité avec la réglementation BACS



DECRET BACS



OBLIGATIONS ET ENJEUX

Dans l'objectif d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, le décret BACS impose l'installation d'un système de Gestion Technique des Bâtiments (GTB/GTC) dans le but d'assurer un suivi des consommations énergétiques et de pouvoir les réguler en fonction des besoins de l'activité.



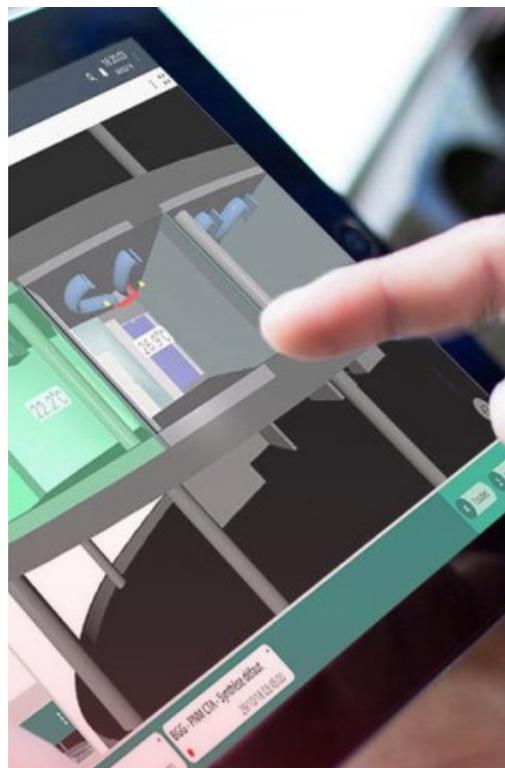
DECRET BACS



QU'EST CE QU'UNE GTB ?

La GTB est un outil, qui permet de superviser tous les équipements installés:

- Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique
- Ajuster en temps réel la consommation des systèmes techniques en fonction des besoins
- Détecter et alerter les responsables d'exploitation des potentielles dérives de consommation, afin d'éviter une surconsommation et des coûts de maintenance supplémentaires



DECRET BACS



DATES CLES

L'objectif est que tous les bâtiments possédant un équipement de climatisation ou de chauffage s'équipent de systèmes d'automatisation et de contrôle :

- D'ici le 1er janvier 2025 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 290 kW
- D'ici le 1er janvier 2027 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 70 kW



DECRET BACS



NOTRE ENGAGEMENT

- Audit énergétique afin de définir les axes d'améliorations
- Orientation vers une régulation programmée, réactive ou prédictive de votre système de gestion GTB/GTC
- Conseil et orientation pour bénéficier au mieux du dispositif de financement garanti par l'Etat
- Mise en œuvre et suivi du système de régulation



DECRET BACS





Pour un accompagnement complet tout au long de votre projet de mise en place d'un système d'automatisation et de contrôle pour votre bâtiment, n'hésitez pas à contacter l'un de nos experts

